

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

Cette journée de formation « promenades collectives » vous donnera les clés pour promener plusieurs chiens issus de foyers différents, en l'absence de leur propriétaire dans le cadre d'une activité de « pet sitting ». La formation vous permettra de mieux appréhender la communication et les interactions au sein d'un groupe de chiens. Vous aborderez la constitution d'un groupe cohérent et respectueux du bien-être de chaque chien et vous verrez comment organiser les promenades, ainsi que l'introduction d'un nouveau chien dans le groupe. Afin de travailler dans de bonnes conditions, vous constituerez la liste du matériel et des outils nécessaires aux promenades. Enfin, les aspects législatifs en vigueur (lieux de promenades, transports, cadre administratif...) seront abordés. De nombreux cas et situations pratiques vous seront présentés.

Objectifs :

- constituer judicieusement un groupe de chiens pour la promenade en l'absence des propriétaires
- mettre en place les bonnes conditions pour présenter les chiens les uns aux autres
- apprendre à gérer, grâce aux signaux de communication des chiens, le groupe de chiens et désamorcer les éventuelles tensions

Durée : 7h sur 1 jour

Dates : cocher la session choisie sur la demande d'inscription

Modalité pédagogique : Formation à distance

Horaires : 9h00-12h30 puis 14h00-17h30

Intervenants : Marion Noiret et Camille Quesson – pet sitters, éducateurs canins et comportementalistes

Public et prérequis :

Aucun prérequis

Cette formation s'adresse à tout professionnel du monde canin (pet sitter, comportementaliste, éducateur canin,...).

Points de vigilance :

Nécessité de maîtriser la communication intra et interspécifique et avoir une première approche de la gestion d'un groupe de chiens.

Cette formation ne dispense pas de passer la formation « ACACED » qui est obligatoire à l'exercice de cette activité.

- Tarifs :**
- 190€ en financement personnel
 - ↳ Réduction de 10% pour les anciens élèves de Vox Animae et de ses partenaires
 - Majoration de 20% en cas de prise en charge par un organisme de financement

Délai d'accès : En financement personnel, l'inscription doit nous parvenir 20 jours minimum avant le début de la formation.
En cas de prise en charge par un organisme tiers, le délai pour obtenir un accord de leur part peut prendre plusieurs semaines/mois ; il est donc important de commencer les démarches suffisamment à l'avance.

Méthodes mobilisées :

La formation allie théorie suivie d'exercices de mise en situations : photos, vidéos, cas pratiques, ... L'intervention de deux professionnels en exercice permet également une forme d'enrichissement des connaissances grâce à un aperçu plus concret de différentes facettes du métier.

Modalité d'évaluation : QCM

Accessibilité :

La vue est un sens dont on ne peut se passer pour se positionner avec justesse physiquement, mais aussi, en interprétant le langage non verbal des animaux, tout en préservant la sécurité de chacun.

De la même manière, l'ouïe est indispensable pour pouvoir réagir rapidement selon les sons émis par les animaux.

En dehors de cela, cette formation est a priori accessible quel que soit le type de handicap ; cependant, sachez que :

- Elle est dispensée à l'aide de différents supports projetés et commentés par les formateurs
- Elle suggère une bonne capacité à travailler en équipe, à être empathique et ouvert vers les autres, et une bonne gestion des émotions

Chaque situation étant spécifique, contactez-nous pour que nous puissions affiner avec vous la possibilité de vous accueillir en formation !

Programme :

- communication des chiens
- choix des chiens
- se préparer et organiser sa promenade
- législation
- préparation des promenades (lieux, législation en vigueur, matériel)
- la promenade en l'absence du propriétaire : de l'accueil à la restitution du chien